



Déterminants sociaux de la santé

Rapport du Directeur général

1. À sa cent quarante-sixième session, le Conseil exécutif est convenu, sur recommandation des membres du Bureau du Conseil, de repousser l'examen de la question des déterminants sociaux de la santé à sa cent quarante-huitième session.¹ Le présent rapport est soumis conformément à cette décision.

2. Le présent rapport explique pourquoi les déterminants sociaux de la santé doivent occuper une place importante dans les interventions sanitaires à l'échelle mondiale et nationale, ce qui a été mis en lumière sans équivoque par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

LES RÉPERCUSSIONS DES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTÉ

3. Le premier principe énoncé dans la Constitution de l'OMS souligne que l'Organisation ne doit pas seulement agir sur la réduction de la charge de morbidité, mais également sur ses causes profondes. Cela nécessite d'intervenir systématiquement sur les déterminants sociaux, environnementaux et économiques de la santé. Des progrès sanitaires considérables ont été observés dans le monde entier au cours des 100 dernières années, mais leur répartition est très inégale. Pour nombre de résultats escomptés en matière de santé, des inégalités existent aussi bien d'un pays à l'autre qu'au sein de chaque pays.

4. Les causes (ou déterminants) de ces différences sont de mieux en mieux prises en compte. Les chances des individus d'être en bonne santé sont étroitement liées aux conditions dans lesquelles ils grandissent, s'instruisent, vivent, travaillent et vieillissent : certains groupes vivent dans des logements plus précaires, ont moins de possibilités d'accéder à l'éducation ou à l'emploi, et ont un accès réduit voire inexistant à un environnement sûr, à de l'eau potable, à de l'air propre, à la sécurité alimentaire et aux soins de santé. Ce contexte social, environnemental et économique a des conséquences négatives sur les résultats sanitaires et crée des inégalités en matière de santé, qui sont définies comme les différences évitables et injustes entre groupes de personnes ou communautés en ce qui concerne leur état de santé. Les inégalités en santé freinent le développement humain et entravent le développement économique et social des communautés, mais également des pays. Les déséquilibres interagissent et se renforcent mutuellement, ce qui entraîne des inégalités intergénérationnelles qui laissent de côté des communautés dans leur ensemble et empêchent des générations entières d'exprimer tout leur potentiel. Les avancées technologiques, l'urbanisation et les risques engendrés par les changements climatiques enracinent les inégalités existantes et creusent encore l'écart sur le plan des résultats sanitaires.

¹ Voir le document EB146/1 (annoté).

ACTION INTERNATIONALE MENÉE À CE JOUR

5. La Commission des déterminants sociaux de la santé de l'OMS a pointé la façon dont les déterminants de la santé se répercutent sur l'équité en santé. En 2009, l'Assemblée mondiale de la Santé¹ a pris note des recommandations formulées dans le rapport final de la Commission et a exhorté la communauté internationale, y compris les institutions du système des Nations Unies, les organismes intergouvernementaux, la société civile et le secteur privé, à s'employer, en collaboration étroite avec l'OMS, à promouvoir l'équité en santé dans toutes les politiques et à prendre en compte l'équité en santé dans l'action menée pour atteindre les objectifs centraux de développement.

6. La Déclaration politique de Rio sur les déterminants sociaux de la santé a été adoptée par la Conférence mondiale sur les déterminants sociaux de la santé en 2011. La Déclaration reflète un engagement mondial à agir sur les déterminants sociaux de la santé afin de faire progresser l'équité et à susciter une mobilisation politique dans le but de réduire les inégalités en santé. Dans sa résolution WHA65.8 (2012), l'Assemblée mondiale de la Santé a fait sienne la Déclaration politique ; dans une résolution ultérieure,² elle a également reconnu qu'il était important de mettre l'accent sur les déterminants sociaux.

7. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a invité la communauté internationale à agir sur les inégalités sociales dans le cadre de la riposte immédiate à la crise sanitaire et à la crise sociale dues à la pandémie de COVID-19. Il est fondamental d'agir sur les déterminants sociaux de la santé, aussi bien pour s'assurer que personne n'est laissé de côté pendant la riposte que pour tracer des plans de relèvement à plus long terme.

CONSÉQUENCES DE LA COVID-19 SUR LES DÉTERMINANTS SOCIAUX ET L'ÉQUITÉ EN SANTÉ

8. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'ampleur des inégalités en santé à tous les niveaux. Elle frappe de façon disproportionnée des communautés dont les membres étaient déjà en mauvaise santé et dans la précarité, augmentant la mortalité et entraînant des conséquences économiques désastreuses. Le rôle des déterminants sociaux, économiques et environnementaux sur les différences en matière d'exposition, de vulnérabilité, de résultats sanitaires et de conséquences de la COVID-19 est de plus en plus documenté. Par exemple, les communautés défavorisées et les minorités résident dans des zones où la qualité de l'air laisse à désirer ; elles sont également plus susceptibles de vivre dans des logements mal entretenus ou surpeuplés, de se voir assigner des postes en première ligne ou particulièrement exposés, d'occuper des emplois précaires et d'avoir un accès limité aux mécanismes de protection des revenus.

9. La crise due à la COVID-19 a également souligné les nombreuses conséquences des inégalités sur la santé des personnes et des communautés au sens large. De nombreuses mesures visant à endiguer la COVID-19 – néanmoins utiles pour réduire les risques d'infection – ont des conséquences immédiates et potentiellement à long terme sur l'équité en raison de leurs effets négatifs sur les principaux déterminants sociaux. Par exemple, les enfants issus des familles les plus défavorisées ont moins souvent accès aux technologies nécessaires pour la scolarisation à domicile et leurs parents risquent davantage d'occuper des emplois précaires et de subir des pertes de revenus. De plus en plus d'éléments attestent que, si les hommes sont plus susceptibles d'être directement touchés par la COVID-19, les femmes

¹ Résolution WHA62.14 (2009).

² Résolution WHA69.11 (2016).

paieront un tribut démesuré sur les plans social et économique. Ainsi, les conséquences sociales et économiques de la COVID-19 risquent d'exacerber les inégalités observées aujourd'hui en matière de santé, entre les hommes et les femmes et sur le plan socioéconomique, soulignant encore combien il est nécessaire d'agir.

10. Pour endiguer la COVID-19, il faut mettre en place une riposte complexe engageant l'ensemble de la société. Cette pandémie a mis en évidence combien il est important que le grand public fasse confiance à la science et aux institutions publiques. Les pays qui investissent dans les déterminants sociaux affichent de meilleurs indices de confiance.

ALLER AU-DELÀ DU SEUL SECTEUR DE LA SANTÉ

11. Les déterminants de la santé au sens large sont mieux compris en ce qui concerne des questions particulières comme la reconnaissance de l'effet de la pollution atmosphérique et des changements climatiques sur la santé. Néanmoins, l'incapacité collective à agir sur les déterminants sociaux et les causes systémiques sous-jacentes des inégalités a rendu de nombreuses personnes vulnérables aux chocs, comme l'a clairement démontré la pandémie. Des logements de mauvaise qualité, l'insécurité alimentaire ou de l'emploi, ainsi que la réglementation défaillante des soins aux personnes âgées sont autant de déterminants sociaux qui ont eu des conséquences désastreuses sur les personnes et les communautés frappées par la COVID-19.

12. Dans de nombreux pays, la conception de la santé comme la simple absence de maladie a encore cours. Pour s'en défaire, les gouvernements doivent reconnaître qu'il est nécessaire d'appliquer une approche multisectorielle aux décisions stratégiques adoptées dans des secteurs comme l'hébergement, l'éducation et les transports, qui ont des répercussions sur la santé. Nombre de déterminants sociaux, environnementaux et économiques de la santé ne relèvent pas de la compétence traditionnelle du secteur de la santé, ce qui signifie qu'ils ne peuvent être améliorés qu'en appliquant une approche multisectorielle.

13. L'engagement à l'échelle mondiale, nationale et infranationale est essentiel pour combattre les inégalités en santé et leurs causes. Ainsi, certaines des mesures qui ont porté leurs fruits contre la COVID-19 ont montré ce qu'il est possible d'accomplir lorsqu'on investit en temps normal dans la promotion de la santé et dans des initiatives importantes sur le plan social, de même que le coût exorbitant à payer lorsque cela n'a pas été fait.

ACTION DE L'OMS SUR LES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTÉ

14. L'OMS s'attache à respecter les dispositions de sa Constitution, ce qui implique de tenir systématiquement compte des déterminants sociaux, environnementaux et économiques de la santé lorsqu'elle cherche à agir sur les causes profondes des maladies et à améliorer le bien-être. L'Organisation se penche sur les déterminants sociaux de la santé depuis plusieurs dizaines d'années et ses travaux s'appuient sur différents accords internationaux qui ont marqué l'histoire.

15. Depuis 2018, l'Organisation dans son ensemble a réaffirmé son engagement à intervenir sur les déterminants de la santé au sens large. Le treizième programme général de travail 2019-2023 a fixé plusieurs objectifs, dont celui de voir un milliard de personnes supplémentaires bénéficier d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être à l'horizon 2023. Les trois produits qui en découlent sont directement pertinents pour les mesures qui devront être prises dans le cadre de l'approche

multisectorielle à adopter afin d'agir sur les déterminants de la santé au sens large. Le produit 3.1.1 fait explicitement référence à l'action des pays sur les déterminants sociaux de la santé à toutes les étapes de la vie.

16. La Division Amélioration de la santé des populations dirige les travaux visant à garantir un meilleur état de santé et un plus grand bien-être. Pour accomplir son mandat, elle doit nécessairement se concentrer sur l'objectif d'agir sur les déterminants de la santé dans toutes les politiques, au-delà du secteur de la santé. L'OMS élabore actuellement un cadre visant à atteindre ce but, qui présente sa contribution à l'amélioration de l'état de santé des populations à l'échelle mondiale.

17. En 2019, le Secrétariat a créé un nouveau Département, appelé Déterminants sociaux de la santé, afin d'intensifier les travaux dans ce domaine. Peu après la création du Département, une réunion technique a réuni des experts et des responsables de la santé publique qui ont discuté des priorités concernant les travaux à mener à l'échelle mondiale. Parmi les priorités définies, on peut citer un rapport mondial sur les déterminants sociaux de la santé ; une stratégie de communication et un leadership clairs ; un document précisant les interventions efficaces ; ainsi qu'un accent plus marqué sur la santé en milieu urbain et les déterminants commerciaux de la santé.

18. L'OMS joue un rôle de chef de file à l'échelle régionale, où elle préconise de se placer dans l'optique des déterminants sociaux. En 2019 par exemple, le Comité régional de l'Europe a adopté à sa soixante-neuvième session une résolution sur l'équité en santé.¹

19. À l'échelle des Régions et des pays, le Secrétariat apporte son soutien aux États Membres en contribuant aux analyses et en mettant à disposition des outils pour agir. Les Bureaux régionaux de l'Afrique, des Amériques et de l'Europe ont élaboré des rapports analysant les facteurs contribuant aux inégalités régionales en matière de santé et proposant des recommandations et des outils visant à améliorer l'équité en santé.

20. Le Secrétariat a apporté un appui technique direct aux pays concernant les mesures permettant d'agir sur l'équité et d'assurer un suivi de l'impact. Par exemple, les Fidji, la Malaisie, les Philippines, la République démocratique populaire lao et la Zambie ont bénéficié d'un soutien afin d'élaborer des plans de travail nationaux sur les déterminants sociaux. L'atlas de l'équité en santé dans la Région européenne de l'OMS et les aperçus de l'équité en santé dans les pays permettent aux États Membres de la Région européenne de visualiser la situation dans laquelle ils se trouvent et leur fournissent un ensemble minimal d'indicateurs de l'équité en santé.

21. Les bureaux régionaux et de pays continuent de soutenir le renforcement des capacités de gouvernance et l'élaboration d'une riposte multisectorielle. Les Bureaux régionaux de l'Europe et du Pacifique occidental ont créé plusieurs ressources et initiatives dans le but d'appuyer une riposte multisectorielle face aux défis sanitaires.

22. Les orientations transmises par l'OMS aux États Membres comprennent des cadres visant à aider les autorités locales à agir sur les déterminants sociaux, comme le cadre et les outils mis en place au titre du Réseau européen des villes-santé en vue d'intervenir sur les inégalités territoriales.

23. L'équipe Genre, équité et droits humains du Siège et le réseau des bureaux régionaux lancent des actions visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble de l'Organisation et

¹ Résolution EUR/RC69/R5.

à élaborer des outils normatifs. Ils appuient également la participation de l’OMS à des initiatives engagées avec plus de 20 institutions du système des Nations Unies.

24. La Division Données, analyse et résultologie de l’OMS a élaboré des documents et des outils visant à renforcer l’aptitude à recueillir des données sur les inégalités en santé, à les analyser et à établir des rapports aux fins du suivi à l’échelle mondiale et nationale. Elle a en outre créé une base de données régulièrement mise à jour contenant des données sanitaires ventilées, ainsi qu’une boîte à outils permettant aux pays d’évaluer les inégalités au niveau national ou infranational.¹

MESURES PRISES PAR L’OMS CONCERNANT LA COVID-19 ET LES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTÉ

25. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l’OMS a insisté sur la nécessité d’intégrer les déterminants sociaux de la santé à toute riposte nationale. L’Organisation est de plus en plus sollicitée pour apporter son soutien aux États Membres et collaborer avec des partenaires afin d’atténuer le choc brutal provoqué par la pandémie sur les plans social et économique.

26. En mai 2020, l’Organisation a lancé le manifeste de l’OMS pour un monde en meilleure santé après la COVID-19.² Le manifeste appelle résolument les pays à se relever au plus vite et à renforcer leur résilience face aux pandémies à venir en agissant sur les déterminants sociaux de la santé au sens large. Il se concentre également sur les facteurs qui contribuent à la protection de l’environnement, notamment la capacité d’adaptation aux changements climatiques, la sécurité des systèmes alimentaires et l’habitabilité des villes ainsi que sur les dispositifs de protection sociale.

27. Le Secrétariat et les bureaux régionaux ont répondu aux demandes des États Membres qui avaient besoin de bénéficier d’orientations stratégiques, de renforcer leurs capacités et de mettre en place des mesures d’atténuation. L’OMS a transmis des éléments sur l’équité pour l’élaboration du Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19, ainsi que pour la lutte contre la COVID-19 dans les situations d’urgence humanitaire. En avril 2020, le Bureau régional de l’Europe a publié des données factuelles et des indicateurs visant à atténuer les principales répercussions socioéconomiques de la pandémie. Des notes d’information et des outils portant sur différents thèmes dans le domaine de la protection sociale sont en cours d’élaboration en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l’Organisation internationale du travail, d’autres institutions du système des Nations Unies et l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est. Le Bureau régional du Pacifique occidental a rédigé une série de notes de sensibilisation et de documents d’orientation sur des questions clés comme la mobilisation des communautés et les groupes vulnérables.

28. L’OMS dirige également un axe de travail sur les approches de la COVID-19 fondées sur les droits humains. Elle a publié une note de sensibilisation et est engagée dans plusieurs initiatives interorganisations portant sur le genre et la COVID-19.

29. Tout au long de la pandémie, les bureaux régionaux ont recommandé de se placer dans l’optique des déterminants sociaux pour envisager les mesures nationales contre la COVID-19. Le Bureau régional de l’Asie du Sud-Est a organisé des webinaires visant à donner des orientations sur les approches multisectorielles permettant d’atténuer les effets de la COVID-19 sur l’équité ; le Bureau

¹ La boîte à outils est disponible à l’adresse <https://www.who.int/data/gho/health-equity> (consulté le 12 octobre 2020).

² Voir https://www.who.int/docs/default-source/climate-change/who-manifesto-for-a-healthy-and-green-post-covid-recovery.pdf?sfvrsn=f32ecfa7_8 (consulté le 19 octobre 2020).

régional du Pacifique occidental, quant à lui, a élaboré des recommandations permettant de cerner les groupes vulnérables, de les atteindre et de leur donner les moyens d’agir.

30. Le Secrétariat continue d’œuvrer aux côtés des États Membres pour garantir que les avancées en matière de prévention et de traitement soient accessibles à tous les pays. Il agit à cette fin en vertu du Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19.

31. Le Secrétariat s’efforce également d’aider les États Membres à associer les secteurs de la santé, des finances et du développement afin de protéger les populations pendant la pandémie. L’objectif est de produire des données factuelles, des indicateurs, des solutions politiques et des alliances permettant de prévenir tout désinvestissement dans la santé et d’éviter que se creusent encore les inégalités en santé.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

32. Le Conseil est invité à prendre note du rapport. Lors de ses discussions, le Conseil voudra peut-être porter son attention sur :

- les moyens d’atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19 et les conséquences à long terme des mesures visant à l’endiguer sur la santé et le bien-être de la population au sens large, ainsi que sur l’équité en santé ;
- la pertinence des déterminants sociaux de la santé et de l’équité en santé en tant que facteurs contribuant à la résilience et à la préparation aux situations d’urgence ;
- les mesures particulières que pourraient prendre les États Membres, le Secrétariat et d’autres acteurs pour agir sur les déterminants sociaux de la santé ;
- les moyens de renforcer la collaboration de l’OMS avec tout un éventail de secteurs et d’acteurs afin d’agir sur les déterminants sociaux de la santé.

= = =